



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

Veille sur les opportunités de financement

010 / Septembre 2017

ZOOM SUR...

➤ [FNH – FORIM // Programme Génération climat](#)

Sensibiliser les jeunes aux enjeux du changement climatique et aux inégalités qui en découlent, les inciter à devenir des acteurs de la solidarité et les accompagner dans la définition et la mise en œuvre de projets en France et/ou à l'international, tels sont les objectifs du programme « Génération Climat ». Conçu par la Fondation pour la Nature et l'Homme (créeée par Nicolas Hulot) et le Forum des Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations (FORIM), « Génération Climat » s'adresse aux jeunes de 15-35 ans, notamment ceux issus des migrations. De la réflexion à l'action, tout est mis en œuvre pour susciter l'envie d'agir et favoriser la réalisation des initiatives contre le changement climatique. Pour accompagner les porteurs de projets, le programme propose trois dispositifs de soutien financier : Agir en France, Agir en service civique, Agir à l'international. Pour candidater, il suffit de remplir en ligne, sur www.generation-climat.org, l'un des trois formulaires correspondant à chacun des dispositifs. Pour en bénéficier, l'action mise en œuvre doit combiner la lutte contre les changements climatiques et la solidarité en France ou à l'international. Le montant des subventions sont les suivants : i) Jusqu'à 1000 euros pour Agir en France : Dispositif ouvert à un groupe de jeunes de moins de 35 ans, composé de 3 personnes minimum. ii) Des subventions pour Agir en service civique : Dispositif ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans. Génération Climat offre la possibilité de réaliser son projet dans le cadre d'une mission de service civique de 6 mois, en France et/ou à l'international, en indemnisant la structure d'accueil à hauteur de 1500 euros et en versant une indemnité mensuelle pour le volontaire. iii) Jusqu'à 10 000 euros pour Agir à l'international : Dispositif ouvert à une association de jeunes qui porte un projet de lutte contre les changements climatiques et de solidarité internationale à l'étranger. Dates limites de candidatures :

Dispositifs	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
« Agir en France »		15 novembre 2017
« Agir en service civique »		2 octobre 2017
« Agir à l'international »	31octobre 2017	

Informations complémentaires : www.generation-climat.org // contact@generation-climat.org

Appels à projets en cours

➤ Eau Seine Normandie // Education au changement climatique

Cette stratégie encourage les acteurs du territoire à entreprendre dès maintenant des actions concrètes pour s'adapter au changement climatique et en réduire les conséquences. Pour répondre à ces nouveaux enjeux, l'Agence de l'eau Seine-Normandie lance un appel à Initiatives visant à : i) mettre en œuvre le volet formation de la stratégie d'adaptation au changement climatique, ii) mobiliser les acteurs du territoire Seine-Normandie sur l'adaptation au changement climatique, iii) introduire la thématique du changement climatique dans les actions éducatives financées par l'Agence. Les actions soutenues peuvent être : des ateliers "EAU et CLIMAT" sous la forme d'une formation active de 3 à 5 jours articulée autour de 3 parties : Rencontres avec des personnalités compétentes Visites de terrain et/ou étude de cas ; Travaux de groupe et production collective. La subvention peut atteindre 80 % des frais engagés pour le projet, hors frais de fonctionnement de la structure, et sur la base du respect des conditions et critères d'attribution. Date limite de candidature : **20 octobre 2017**. Les dossiers devront être transmis à l'Agence de l'eau :

- **Sous format papier** : A la DIRECTION TERRITORIALE dont vous dépendez (adresses sur le site de l'agence) en rappelant la référence « Initiative éducative changement climatique » et
- **Sous format électronique** : gavard.estelle@aesn.fr – Référence « Initiative éducative changement climatique »

Informations complémentaires : http://www.bfc-international.org/IMG/pdf/cahier_des_charges_2017_initiative_education_au_changement_climatique_1.pdf

➤ Fondation de France // Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté

Ce programme permet aux familles d'augmenter leurs ressources et leur autonomie pour qu'elles puissent, à terme, faire face aux événements de la vie. Il vise à : i) prévenir les risques d'exclusion sociale et d'isolement ; ii) apporter des solutions innovantes aux difficultés des jeunes ; iii) faire reculer la précarité en France ; iv) Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles. Trois catégories d'initiatives sont concernées par cet appel : a) Accompagnement des enfants et de leur famille ; b) Accompagnement des jeunes adultes sans soutien familial ; c) Analyse et diffusion des pratiques professionnelles. Pour prendre en compte la difficulté de mise en œuvre de certains projets, la Fondation de France peut reconduire son soutien pendant deux ou trois années au maximum. Date limite de dépôt des dossiers : **20 octobre 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.fondationdefrance.org/fr/accompagner-les-enfants-leur-famille-et-les-jeunes-en-difficulte>

➤ AFD // FISONG GIRI 2018

La finalité de la FISONG GIRI 2018 est d'appuyer des pratiques innovantes améliorant la gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles dans les quartiers vulnérables des villes en développement en lien avec l'adaptation au changement climatique, notamment dans le domaine des inondations. A travers cette FISONG, l'AFD recherche les articulations possibles entre ses interventions et les actions des ONG, que ce soit avant, pendant ou après l'exécution des projets qu'elle finance. Il s'agira donc de tirer des leçons des approches proposées par les ONG pour les actions ultérieures de l'AFD dans les projets de gestion de risques d'inondation en ville. Les propositions présentées par les ONG devront concerner : la gestion des

risques naturels en lien avec le grand cycle de l'eau, en traitant les vulnérabilités des populations et des territoires urbains, susceptibles d'être impactés par les changements climatiques. En cohérence avec la priorité « africaine » de l'AFD, les projets devront être situés **en priorité en Afrique Subsaharienne** (sans exclure néanmoins la possibilité d'échanges et de comparaisons avec des processus d'innovation conduits dans d'autres espaces géographies). **Les projets concernant un seul pays seront privilégiés**, dans l'optique de simplifier la mise en œuvre. Des projets multi-pays pourront néanmoins être retenus, mais des éléments de justification de ce choix devront être apportés (capitalisation d'expériences dans des contextes variés, possibilité de coopération sud-sud...). La durée moyenne d'un projet **est de trois ans**. Si des interventions plus longues étaient soumises à la FISONG, elles ne pourront excéder **5 ans** et une évaluation à mi-parcours sera alors obligatoire. Cette FISONG est dotée d'un montant **de 2,5 millions d'euros**. Elle vise à financer **3 projets d'un montant moyen de financement AFD de 750 000 euros et un dispositif de capitalisation pour 250 000 euros**. Un projet FISONG peut être cofinancé à hauteur de **90% maximum du budget total** du projet soumis. Date limite de candidature : **20 octobre 2017 à 12h00 à l'AFD**. Au sujet de la procédure de sélection : **i) La sélection se fera sur la base d'une note projet accompagnée d'un dossier administratif relatif à l'ONG qui soumet la demande de cofinancement ; ii) Des demandes d'informations peuvent être soumises à l'AFD jusqu'au 29 septembre 2017 au plus tard, par mail uniquement à l'adresse : fisong@afd.fr ; iii) Si la proposition est retenue, l'ONG sera ensuite invitée à faire un dossier technique et financier et à soumettre les dossiers administratifs pour l'ensemble des partenaires du projet..**

Informations complémentaires : <http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/FISONG>Note-precadrage-FISONG-GIRI-2018.pdf>

➤ **ADEME & Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire // Innovation sur l'accès à l'énergie renouvelable hors réseau**

L'objectif de cet appel à projets est **de soutenir l'émergence et le lancement de projets d'accès à l'énergie portés par des entreprises, ONG et/ou collectivités françaises en coopération avec des acteurs locaux**. Les projets devront présenter un caractère innovant soit du point de vue des technologies mises en œuvre (production d'énergie, stockage, technologies d'usage de l'énergie) soit d'un point de vue organisationnel (dispositifs de maintenance, mécanismes de financement et de paiement...). Pour chaque projet, le coordinateur du projet, bénéficiaire de l'aide devra être de droit français. Les autres partenaires des projets, éventuellement sous-traitants, pourront être localisés dans un pays tiers. Les projets devront être menés dans un pays / zone géographique plus particulièrement concerné par le problème de l'accès à l'énergie. Les projets sélectionnés pourront recevoir une aide **de 300 k€ maximum déterminée en application du système d'aide de l'ADEME**. Date limite de candidature : **30 octobre 2017**.

Informations complémentaires : <http://accesalenergie.ademe.fr/>

➤ **SIAD // Cré'Afrique | La fabrique de projets des diasporas africaines**

Cré'Afrique, une communauté solidaire, propose aux diasporas africaines **un soutien pour favoriser la création d'entreprises, par un accompagnement structuré et personnalisé, le partage des connaissances et des compétences, des outils, des formations et un appui à la recherche de financement**. Qu'importe le stade de votre projet : de la réflexion, aux modalités de mises en œuvre, Crè'Afrique vous propose : **i) De constituer un binôme responsable, engagé et autonome, avec un accompagnateur chargé de vous soutenir dans votre projet ; ii) De partager des expériences et des compétences avec d'autres porteurs de projets et accompagnateurs lors d'ateliers bimestriels ; iii) D'assister à des formations techniques et/ou**

thématiques adaptées à vos besoins et un suivi du projet ; **iv) D'appuyer votre recherche de financement par la mise en réseau.** Date limite de candidature : **1^{er} novembre 2017.**

Informations complémentaires : <http://www.siad.asso.fr/projets/creafrique-entrepreneuriat-des-diasporas-africaines/>

➤ **SMICTOM d'Ille et Rance // AMI pour le développement des activités dans le cadre du projet de la maison du zéro déchets a Melesse**

Dans le cadre de son programme zéro déchet zéro gaspillage, les SMICTOM d'Ille et Rance et des Forêts lancent un AMI afin **d'identifier des acteurs locaux souhaitant participer à la gestion et l'exploitation de la maison du zéro déchet.** Les SMICTOM souhaitent réunir, **sous forme d'un groupement, l'ensemble des acteurs locaux** qui seront amenés à travailler en étroite collaboration sur cet équipement. Vous êtes une association ou une coopérative? Une structure d'insertion, une entreprise solidaire ou toute autre structure s'inscrivant dans une démarche de développement durable? Au stade de la création ou du développement d'un projet? Les acteurs souhaitant se positionner sur l'une / plusieurs prestations bénéficieront d'un accompagnement personnalisé par le bureau d'étude missionné dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la création de ces équipements à savoir : **a)** Identification des besoins en matière d'équipements, de moyens humains ; **b)** Evaluation et pérennité des modèles économiques proposés par les structures candidates. La maison du zéro déchets possèderait les fonctions de : **collecte des flux, réemploi des objets/matiériaux, sensibilisation, vente et prêt.** L'appel à projet est mis à disposition par demande mail auprès de **Nicolas Lefetz**, responsable technique du service économie circulaire, à l'adresse suivante : filières@smictom-tinteniac.fr. Date limite de candidature : **6 novembre 2017 à 12h00**

Informations complémentaires : filières@smictom-tinteniac.fr // <http://ivine.alwaysdata.net/wp/wp-content/uploads/2017/09/Appel-%C3%A0-manifestation-dint%C3%A9r%C3%AAt-VF.pdf>

➤ **Fondation Léa nature // Jardin BiO - 1% pour la Planète**

La Fondation LÉA NATURE / JARDIN BiO soutient des projets financièrement via le Club 1% for the Planet qui ont pour objectif de **favoriser la sauvegarde de la nature et prévenir des impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé, en France et à l'international.** La fondation apporte son soutien aux causes d'intérêt général dans les domaines de l'aide au développement de l'agriculture paysanne et écologique, la limitation des impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé et la protection et la restauration de la biodiversité. Les projets préconisant une action militante non violente, qui impliquent un engagement public et des acteurs locaux, qui déterminent et atteignent des objectifs concrets et mesurables, ainsi que ceux développant les efforts d'éducation ou de recherche environnementale générale, seront privilégiés. Les financements de projets peuvent varier de **1500 à 5000 euros**. Dates limites de candidature : **13 novembre 2017** pour la commission du 5 décembre 2017.

Informations complémentaires : <http://leanature.com/la-fondation/soutiens-aux-associations/proposer-un-projet-new/>

➤ **CDC Développement solidaire**

Animée, depuis 1985, par des salariés de la Caisse des Dépôts et de ses filiales, l'association a pour objectif : **i) d'apporter un soutien financier à la réalisation de projets de solidarité internationale destinés à améliorer les conditions de vie des populations dans les pays les moins avancés ; ii) d'agir en partenariat avec des**

associations françaises expérimentées dans les domaines de la santé, de l'éducation ou du développement de l'économie locale ; **iii)** de s'assurer que les habitants sont parties prenantes à la définition et à la réalisation de ces projets ; **iv)** d'entreprendre des actions d'information sur les pays concernés. Le montant **maximum** de la contribution de CDC Développement solidaire est fixé à **20 000 €**. L'opérateur doit assurer **un autofinancement de son projet à hauteur de 15%** et le solde doit être pris en charge dans le cadre d'un partenariat diversifié. Les dépenses de fonctionnement ordinaires et les projets ponctuels (voyages, événements, concerts, ...) ne peuvent pas être financés par CDC Développement solidaire. **La période de dépôt des dossiers s'achève chaque année au 15 novembre.**

Informations complémentaires : <http://www.cdcdeveloppementsolidaire.org/Deposer-un-dossier-811>

➤ **Mairie de Paris // SOLIDAE**

Cet appel à projets est ouvert aux associations proposant des **projets d'accès à l'eau, à l'assainissement et à la gestion durable des déchets**. Le montant global de la subvention demandée doit se situer dans la limite **de 50% du coût total du projet** tous volets confondus avec les limites suivantes par volet : **i) 250.000 euros** pour le volet eau-assainissement, **ii) 150.000 euros** pour le volet déchets ménagers. Les projets candidats doivent être conduits dans les pays éligibles à l'Aide Publique au Développement. Parmi ces pays, ceux de l'espace francophone bénéficient d'une attention particulière. La durée globale du projet objet de la subvention doit être comprise **entre 12 et 36 mois**. Le dépôt d'une demande de subvention se fait exclusivement via le Système d'Information Multi-service du Partenariat Associatif (SIMPA) : <https://services-certifies.apps.paris.fr/simpa/ASSO/>. Date limite de candidature : **5 décembre 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.paris.fr/actualites/solidae-le-nouvel-appel-a-projets-international-de-la-ville-de-paris-4062> // aap.solidae@paris.fr

➤ **Mairie de Paris // SOLIDEV**

Le label OSLIDEV vise à soutenir des associations parisiennes menant des actions de solidarité internationale. Pour être éligibles, les projets doivent : **i)** s'inscrire dans la dynamique de réalisation des ODD ; **ii)** être réalisés dans un pays en développement ; **iii)** prévoir une restitution de l'action auprès des parisien.ne.s afin de rendre compte de sa réalisation, de partager son expérience et de valoriser sa portée en impliquant nécessairement des parisien.ne.s originaires des pays extracommunautaires ; **iv)** être réalisé avec en lien avec des partenaires opérationnels et financiers et des acteurs reconnus. **Une attention particulière sera accordée à l'impact environnemental du projet**. La durée globale du projet objet de la subvention ne doit pas excéder **18 mois**. Le montant des subventions est compris **entre 5 000 et 15 000 euros** par lauréat. La demande de subvention ne peut excéder **les 50% du budget** global du projet. Le dépôt d'une demande de subvention se fait exclusivement via le Système d'Information Multi-service du Partenariat Associatif (SIMPA) : <https://services-certifies.apps.paris.fr/simpa/ASSO/>. Date limite de candidature : **5 décembre 2017**.

Informations complémentaires : labelsolidev@paris.fr

➤ **Après Demain // Solitude : agir pour s'en sortir 2016 - 2017**

Pour travailler en profondeur les différentes facettes de la problématique de la perte de lien social, Après Demain a fait le choix **de spécifier périodiquement son approche et d'aborder ainsi successivement les différentes dimensions de la solitude**. L'année 2017 sera consacrée à l'accompagnement des projets concernant les thèmes suivants : ♦ **Isolement des proches aidants** : Personnes qui viennent en aide, de manière soutenue, à un membre de leur entourage en situation de dépendance. Cet accompagnement entraîne

souvent une perte de lien social, un enfermement dans le couple aidant / aidé, une altération de la santé physique et psychique, une difficulté à cumuler vie professionnelle et vie d'aidant. ♦ **Solitude en milieu rural** : Personnes isolées pour des raisons géographiques, de perte de mobilité, d'une activité professionnelle peu propice aux échanges, de transformation progressive de la population locale qui déstabilise les équilibres sociaux, de disparition des services, des commerces, des activités de loisirs et de culture. ♦ **Parentalité complexe**: Parents en situation d'isolement et de perte de liens sociaux du fait de relations parent-enfant difficiles. Le Fonds se concentrera sur les initiatives en faveur de personnes habitant en régions **Pays de Loire ou Bretagne**. Le fonds de dotation apportera son soutien financier, pouvant être **pluriannuel**, ainsi qu'un **appui stratégique si nécessaire**. Date limite de candidature : **31 décembre 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.apresdemain.org/appel-%C3%A0-projets-2016-2017>

➤ **Mairie de Paris // Label Parie - Europe**

Le label Paris – Europe soutient les projets qui font la promotion de l'Europe, de ses institutions et de sa pluralité culturelle sur le territoire parisien. Les thèmes de la session 2018 sont : **i)** actions innovantes et ludiques pour favoriser une meilleure compréhension du projet et des valeurs européennes, **ii)** participation citoyenne, engagement collectif et émergence d'un espace public européen, pluralité culturelle européenne, **iv)** culture de l'égalité et de lutte contre toutes les formes de discriminations, **v)** économie sociale et solidaire, développement durable ; **vi)** échanges éducatifs internationaux, notamment numériques, **vii)** nouvelles technologies et projets innovants notamment dans l'espace public. La durée globale du projet objet de la subvention ne doit pas excéder **24 mois**. Le montant des subventions est compris entre **1 000 et 10 000 euros** par lauréat. La demande de subvention ne peut excéder **les 50% du budget** global du projet. Le dépôt d'une demande de subvention se fait exclusivement via le Système d'Information Multi-service du Partenariat Associatif (SIMPA) : <https://services-certifies.apps.paris.fr/simpa/ASSO/>. Date limite de candidature : **12 janvier 2018**.

Informations complémentaires : labeurope@paris.fr

➤ **Fondation SNCF // « Faire ensemble avec nos différences »**

Dans le cadre de cet appel à projets, la Fondation SNCF choisit de soutenir **des actions interassociatives** qui permettent aux citoyens qui ne se côtoient pas habituellement ou se connaissent mal de se rencontrer et de partager des activités communes. L'objectif est de **leur permettre de s'ouvrir aux autres, s'enrichir des différences, partager pour aller au-delà des idées reçues et aussi trouver leur place dans la société**. Au-delà de la rencontre, la notion de « faire ensemble » est fondamentale, car l'action commune favorise le partage et l'enrichissement mutuel. Les enjeux de cette démarche sont donc : **1. La co-construction associative** qui multiplie les angles d'attaque, conforte la pertinence des actions, et qui par la mutualisation des ressources et des énergies optimise l'impact et fait bouger les lignes. **2. Le partage des « différences »** dans l'action et la mise en œuvre de réalisations communes. Pour favoriser la rencontre des publics, 4 thèmes sont proposés. Ils ne sont pas exclusifs dans la mesure où le projet s'inscrit dans le « Faire ensemble » tel qu'il est défini ci-dessus. **i) Intergénérationnel** : projets qui associent 2 générations ou plus ; **ii) Personnes en situation de handicap / Personnes valides** : projets qui associent un public en situation de handicap et un public valide. **iii) Interculturel** : Le projet pourra encourager la rencontre entre des personnes de cultures différentes ; **iv) Mixité (filles / garçons)** : projets qui aident à mieux apprécier les enjeux liés au genre. Les projets présentés dans le cadre de cet appel à projets doivent être accompagnés par une **Maison des Associations ou une structure relai** participant à la démarche. Dans le cas contraire, le projet ne sera pas

étudié. La dotation sollicitée doit être comprise entre 1 000€ et 5 000 € et ne doit pas excéder 30 % du total du budget prévisionnel de l'action (hors contributions Volontaires). Date limite de candidature : 08 mars 2018

Informations complémentaires : <https://www.fondation-sncf.org/fr/nos-appels-a-projets/>

➤ **Fondation OCIRP // « Les orphelins et leur famille, les professionnels et le grand public »**

La Fondation d'entreprise OCIRP – Au cœur de la famille apporte son soutien financier à des projets développés par des structures à but non lucratif et dédiés aux orphelins pour soulager leur souffrance et les aider à construire leur avenir. Les projets concernés s'inscrivent dans un champ très large : i) Ils peuvent aider directement l'enfant orphelin et sa famille. ii) Les projets destinés à la formation des professionnels de l'enfance et de l'éducation sont aussi concernés. iii) Les projets culturels visant à sensibiliser un large public. iv) Des projets de recherche en sciences humaines et sociales ayant pour objectif d'approfondir les connaissances sur l'orphelinage. Au-delà du soutien financier apporté, la Fondation met aussi en lumière les actions menées par ces associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs, et favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques. Pour constituer un ou plusieurs dossiers, connectez-vous sur fondation-ocirp.fr, rubrique Appel à projets. Date limite de candidature : 31 décembre 2018.

Informations complémentaires : <http://www.fondation-ocirp.fr/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets#appels>

➤ **Fondation SNCF // Apprendre pour Grandir**

Cet appel permet de soutenir des projets centrés sur deux étapes décisives : i) La petite enfance (jusqu'à 6 ans) : pour faire aimer les mots sur un mode ludique et favoriser l'implication des parents. ii) Les années collège (11-15 ans) : pour consolider les savoirs de base. Cette année, et uniquement pour la tranche d'âge 11-15 ans, l'appel à projets s'ouvre sur des ACTIONS NUMÉRIQUES. Pour donner plus de souplesse aux associations, il est ouvert de façon permanente. Deux jurys sont organisés, en juin et en novembre. Tous les dossiers déposés avant le 31 mai, sont examinés au jury de juin. Passée cette date, les dossiers basculent automatiquement sur le jury du mois de novembre. De même, le jury de novembre examine les dossiers déposés avant le 31 octobre. Les projets déposés doivent se dérouler sur le territoire national (y compris outre-mer). Une demande de dotation ne peut excéder un montant de 10.000€, sachant que la dotation moyenne par association lauréate s'élève à 3 400€. La dotation attribuée ne peut dépasser 30% du budget global du projet. Sans être un critère d'éligibilité, les projets inter-associatifs (c'est-à-dire portés par plusieurs associations) sont encouragés. Date limite de candidature : 30 décembre 2020

Informations complémentaires : <http://projet.fondation-sncf.org/fr/>

Opportunités de financements continues sur l'année

➤ **Fondation ELLE // Accompagner l'évolution, l'émancipation et la place des femmes dans la société**

Cet appel à projet vise à apporter un soutien financier à des projets qui ont pour objectif la promotion de l'émancipation des femmes par l'éducation, la formation et l'information. Le projet doit être présenté par une association française ou européenne. Le terme « éducation » couvre de nombreux aspects : scolarisation, alphabétisation, accès aux études supérieures, formation professionnelle, aide à la recherche d'emploi ou à la création d'entreprise. C'est bien l'insertion économique des femmes qui est ciblée par leurs actions. D'autres

aspects comme la santé, la citoyenneté, le sport, l'égalité des droits … peuvent néanmoins être éligibles dès lors qu'ils sont accessoires au programme principal d'éducation et de formation. La fondation **soutient également des supports d'information (radio, journal, site internet et Blog...)**. Les projets soutenus peuvent **être réalisés autant en France qu'à l'étranger**. Les projets **sont reçus tout au long de l'année**. Le montant des subventions n'est pas communiqué.

Informations complémentaires : <http://www.ellefondation.org/nos-actions/proposer-un-projet>

➤ **Coopération belge au développement (DGDC) // Policy Planning, Consolidation de la Paix et Soutien à la Médiation**

Les projets soutenus doivent s'inscrire dans le cadre du concept de consolidation de la paix, et répondre au moins à l'un des objectifs suivants : **i)** Médiation dans les conflits imminents et en cours – processus de dialogue de paix et de réconciliation (inter)nationale – gestion de crise ; **ii)** Réparation des dommages causés par un conflit ; **iii)** Désarmement – démobilisation – (ré)intégration d'anciens combattants (DDR) ; **iv)** Construction/renforcement des institutions publiques, promotion de la bonne gouvernance ; **v)** Construction/renforcement de l'état de droit et de l'appareil judiciaire ; **vi)** Développement des capacités et renforcement de la société civile ; **vii)** Construction d'une société démocratique, soutien aux processus participatifs ; **viii)** Respect des droits de l'homme et conscientisation ; **ix)** Promotion des droits de l'enfant en mettant l'accent sur la problématique des enfants soldats ; **x)** Opérations de déminage et non-prolifération ; **xi)** Gestion efficace et équitable des richesses naturelles. Les propositions de projet peuvent être introduites **à tout moment mais de préférence entre le 1er janvier et le 30 juin**. Les projets introduits après cette date ont à priori moins de chances d'être approuvés durant l'exercice en cours. Compte tenu des diverses étapes de la procédure, il est recommandé d'introduire une proposition de projet **6 mois avant la date de démarrage prévue** afin de garantir le paiement du subside dans les temps. Les projets doivent être de **36 mois maximum** et la contribution **maximum est de 1 500 000 euros**.

Informations

complémentaires :

https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes_politiques/paix_et_securite/prevention_des_conflits_et_consolidation_de_la_paix

➤ **Fondation Agir sa vie**

Placée sous l'égide de la Fondation de France, la FASV soutient **les projets novateurs qui offrent à des personnes en situation d'exclusion, de grandes difficultés matérielles ou de détresse morale, la possibilité de sortir de leur situation et de devenir acteurs de leur propre vie et acteurs du développement durable de leur communauté familiale, locale, professionnelle...** L'aide de la Fondation AGIR SA VIE consiste en un appui financier pour un "**coup de pouce**" **au lancement d'un nouveau projet**, principalement sous la forme d'une subvention à l'investissement initial. Elle soutient uniquement **des projets collectifs** qui correspondent à des actions pérennes. Le montant de la subvention accordée va de **2 000 à 15 000 euros** par projet. Le taux de financement est plafonné à **50% du budget total** de l'action. Les modalités de dépôt du projet varient selon que votre projet a lieu en France ou à l'international : **i) Si votre projet a lieu en France** : déposez votre dossier directement auprès de la Fondation en suivant ses instructions. **ii) Si votre projet a lieu à l'international** : déposez votre dossier en suivant les modalités de l'Agence des Micro Projets (même si vous ne souhaitez pas déposer un projet à l'Agence des Micro Projets). Dans l'étape concernant le budget de votre projet, remplissez la ligne correspondant à la Fondation Agir sa Vie avec le montant que vous souhaitez.

Informations complémentaires : <http://www.fasv.org/>

➤ **Fondation Air Liquide // Environnement, Santé, Développement local**

La Fondation Air Liquide a pour ambition d'accompagner des projets dans tous les pays où le Groupe est présent. Dotée d'un budget de près de **trois millions d'euros sur cinq ans**, elle attribue des moyens financiers, matériels ou humains aux projets qu'elle soutient. La Fondation Air Liquide prête **une attention particulière** aux initiatives à **caractère nouveau** et aux projets de développement nécessitant **un « coup de pouce » pour démarrer leur activité**. Pour être examiné par la Fondation, tout dossier de candidature doit remplir les 6 critères de sélection suivants : **i)** Le projet s'inscrit dans l'un des 3 domaines d'intervention de la Fondation. **ii)** La structure porteuse du projet a un statut juridique défini et poursuit un but non-lucratif. **iii)** la localisation : pour la recherche scientifique, l'organisme porteur du projet doit être localisé dans l'espace économique européen. Pour les micro-initiatives de développement local : le projet doit se dérouler dans un pays où le group Air liquide est présent, à proximité d'une des filiales du groupe. Voir les pays où le Groupe est implanté. **iv)** le projet doit être précis, structuré et complet. **V)** le projet doit s'inscrire dans la durée. **Vi)** La dotation doit être affectée en majorité à **des investissements** tels que du mobilier, des matériaux de construction, etc. Ces investissements doivent être réalisés après la confirmation du soutien de la Fondation Air Liquide. La Fondation ne **prend pas en charge les frais de fonctionnement du projet**. **Les dossiers de candidature peuvent être soumis à la Fondation tout au long de l'année.**

Informations complémentaires : <https://www.fondationairliquide.com/fondation-depot-projet/criteres-selection-projets#content>

➤ **Fondation Carrefour**

La Fondation d'entreprise Carrefour agit **contre les inégalités liées directement ou indirectement à l'alimentation**. Pour faire chaque jour reculer l'exclusion sur ces questions, la Fondation **vient en aide aux personnes en situation de précarité à travers les dons et de collectes de produits de grande consommation**. Elle soutient également **le développement des épiceries solidaires et appuie en outre le développement des productions agricoles**. La Fondation promeut par ailleurs les métiers de bouche. Enfin, pour favoriser une alimentation saine et équilibrée, la Fondation met en œuvre des programmes nutritionnels. Dans ce périmètre d'action, la Fondation **soutient des associations locales à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'alimentation**. Elle apporte ainsi un soutien financier à **des structures têtes de réseaux qui se distinguent par la qualité et la pérennité de leurs actions, cela afin de les accompagner dans leur développement et dans la consolidation de leur démarche**.

Informations complémentaires : http://www.fondation-carrefour.org/fr/project_submission

➤ **Région de Bretagne // Soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale**

Afin de promouvoir une solidarité durable, la Bretagne soutient des projets de solidarité internationale, portés par des acteurs bretons, qui participent à un développement global et durable des populations et des territoires partenaires, en prenant appui sur une réelle participation des acteurs locaux à leur définition et leur mise en œuvre. Les structures ciblées par cet appel sont : **Associations locales, antennes régionales d'associations nationales créées depuis plus d'un an, collectivités locales, établissements de formation, d'enseignement supérieur, de santé**. Modalités d'intervention : **i)** le niveau d'accompagnement des projets par la Région est fonction de la situation économique et sociale des pays concernés (hors pays européens). Le taux maximum d'intervention est de 30 % des dépenses éligibles pour les pays dont

l'indice de développement humain (IDH) est faible et de 15 % pour les pays dont l'indice de développement humain est moyen ou élevé. Le financement doit être impérativement accordé avant le démarrage du projet ; il pourra concerner un programme pluriannuel de développement (jusqu'à 3 ans). Les dépenses éligibles sont : • les dépenses d'investissement matériel (acquis sur place) ou d'équipement réalisées au Sud : travaux (eau, assainissement), gros matériel, mobilier lourd, équipements... à l'exception de l'achat de terrain et de dépenses immobilières (construction, rénovation) ; • les dépenses d'investissement immatériel ou de formation réalisées au Sud : frais de formation/information pour les apprenants (transport, nourriture, hébergement...), frais liés à la publication de documents pédagogiques, défraiements des formateurs/intervenants, dépenses engagées pour les actions de sensibilisation, dépenses pour la mise en place d'un fonds de microfinance... ; • les dépenses liées aux actions d'information sur le projet en Bretagne (hors acquisition d'équipements – caméra, appareil photo...) ; • les dépenses liées à l'accueil en Bretagne de partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement (transport international et national, frais de séjour). Les dossiers peuvent être déposés : • pour le 1^{er} semestre, au moins 4 mois avant le démarrage du projet, • pour le 2^{ème} semestre, au moins 6 mois avant le démarrage du projet.

Informations complémentaires : http://www.bretagne.bzh/jcms/l_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale

➤ Affaires mondiales Canada du MAECD – Développement International

Dans le cadre de son plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide et afin de cibler davantage son aide internationale, le gouvernement du Canada a établi cinq priorités qui orientent son travail en développement international : i) accroître la sécurité alimentaire ; ii) un avenir sûr pour les enfants et les jeunes ; iii) favoriser une croissance économique durable ; iv) promouvoir la démocratie ; v) consolidation de la paix, stabilité et sécurité. En plus de ces thèmes prioritaires, le Canada continue d'intégrer trois thèmes transversaux dans tous ses programmes et dans toutes ses politiques : 1) Accroître la viabilité de l'environnement ; 2) Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ; 3) Appuyer le renforcement des institutions et des pratiques en matière de gouvernance. A cet effet, en dehors des appels à propositions, il est possible de demander un financement pour un projet de développement international en soumettant une proposition non sollicitée. Avant de consacrer temps et ressources à élaborer une initiative de développement international pour ensuite présenter une demande de financement à Affaires mondiale Canada, consultez les pages suivantes : Pays ciblés et Thèmes prioritaires. Les projets ne peuvent excéder 5 ans maximum. Affaires mondiales Canada ne fixe pas de financement minimal ou maximal. Vous devez préciser votre budget, d'après les capacités de votre organisation et les besoins de l'initiative que vous proposez. **Les projets sont reçus et traités tout au long de l'année.**

Informations complémentaires : http://international.gc.ca/world-monde/funding-financement/apply_funding-demande_financement.aspx?lang=fra

➤ Yvelines // Fonds d'aide aux jeunes

Vous avez entre 18 et 25 ans révolus et vous rencontrez des difficultés pour vous insérer. Si vous voulez entreprendre un projet d'insertion professionnelle ou sociale, le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) peut vous soutenir dans cette démarche. En fonction de votre situation, le FAJ intervient de deux manières : i) il propose une aide financière pour réaliser votre projet d'insertion. Selon les cas, ii) celle-ci vous est versée directement sous forme de prêt ou de subvention. Elle peut aussi être attribuée à l'organisme qui prend

en charge votre projet ; il verse une aide temporaire, si votre situation l'exige. Dans chaque cas, il prévoit la mise en place d'un accompagnement social pendant le déroulement de votre projet d'insertion. Pour en bénéficier, vous devez : **a)** Résider dans les Yvelines ; **b)** être âgé de plus de 18 ans et de moins de 25 ans révolus; **c)** rencontrer des difficultés financières importantes ; **d)** avoir un projet d'insertion dans le domaine social ou professionnel.

Informations complémentaires : <https://www.yvelines.fr/jeunesse/dispositifs-jeunes/as-fajeunes/>

➤ **COALLIA // Appel à projets – Co-développement**

Pour la 7^{ème} année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : • de l'éducation et de la formation • des équipements collectifs (eau, électricité...) • de la santé • du développement économique local (agriculture...) Les projets devront être en adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence. Les projets présentés devront porter sur les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe). La subvention de Coallia pour chaque projet est limitée à 5 000 euros et ne pourra excéder 50 % du coût total du projet.

Informations complémentaires : <http://www.coallia.org/107-le-codedéveloppement-prolongement-de-notre-vocation-sociale-et-solidaire.htm>

➤ **Aides des représentations diplomatiques**

Les ambassades, à travers de nombreux programmes de coopération au développement, accordent des subventions aux ONG dans différents pays. A titre d'exemple, Les Etats-Unis offrent un important support financier et technique pour les projets de renforcement de la société civile. Les représentations américaines lancent des appels à projets pour appuyer les ONG locales travaillant sur les problématiques de stabilisation de conflits, de démocratie, de droits de l'homme, de croissance économique et de sécurité. Les ambassades canadiennes dispensent quant à elles un appui technique et financier à des petites ONG dans les pays en développement à travers le Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL). **Les appels à projets sont généralement ouverts toute l'année et les thématiques varient selon la zone géographique.**

Informations complémentaires : <https://www2.fundsforgos.org/cat/which-foreign-embassies-you-should-approach-to-apply-for-grants/>

➤ **Fondation Itancia**

La Fondation Itancia est un fonds de dotation écologique créée en 2011. Elle soutient des projets concrets et innovants en France et sur le continent africain : des initiatives de terrain qui visent, chacune à leur échelle, à préserver notre planète. Elle met en lumière des projets qui nous prouvent que faire autrement est possible. Le montant des bourses attribuées par la fondation n'est pas communiqué mais la fondation ne prend pas en charge la totalité du budget du projet et peut demander de destiner les fonds à un volet particulier du projet. La fondation accepte des projets tout au long de l'année.

Informations complémentaires : <http://www.fondsdedotationitancia.com/demande-de-soutien.php>

➤ Fonds de dotation Saur Solidarités

Le fonds de dotation du groupe Saur, **a pour vocation le développement, la création ou la participation à toutes actions en lien avec l'intérêt général, en France et à l'étranger**. Ces actions peuvent s'exercer dans **les domaines d'intervention du groupe Saur (eau, propriété, ingénierie, loisirs & société...) ou concerner toutes démarches de solidarité, telles que l'accès à l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, l'innovation sociale, l'insertion professionnelle ou la protection de l'environnement**. Le fonds pourra être contributeur d'actions initiées par les collectivités territoriales, dans le cadre de la coopération décentralisée, de la loi Oudin / Santini / Canfin ou de toutes autres démarches d'intérêt public menées par leurs soins. Initiées par d'autres structures publiques ou privées d'intérêt général (association, fondation, ONG...). Les thèmes retenus pour cet appel sont : i) Insertion professionnelle et emploi local ; ii) l'accès à l'eau et le traitement des déchets dans les pays défavorisés ; iii) l'innovation territoriale. Les projets peuvent être transmis **soit par un collaborateur du groupe Saur, soit directement par le porteur de projet**.

Informations complémentaires : <http://www.saur.com/le-groupe/saur-solidarites/>

➤ Fondation de France // Cap au vert, des vacances pour les enfants malades

Cet appel à projets s'adresse **aux services hospitaliers volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année** (accueil, soutien, loisirs), peuvent : • repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques); • informer les familles ; • permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour. La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens. Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires. **Les demandes sont examinées tout au long de l'année et l'appel court jusqu'en 2019** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Jessica Rudent Tél : 01 44 21 31 44 – Fax : 01 44 21 31 01 E-mail : Jessica.Rudent@fdf.org**.

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Maladie/Cap-au-vert-des-vacances-pour-les-enfants-malades>

Autres opportunités (prix, concours, Bourses...)

➤ Organisation Internationale de la Francophonie // Fonds d'aide à la circulation des artistes

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soutient **la circulation des artistes professionnels et de leurs spectacles (musique, théâtre et danse) à l'occasion de tournées et de festivals internationaux**. Une action indispensable pour que les artistes contemporains des pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale, membres de la Francophonie, franchissent les frontières, accèdent aux réseaux internationaux de programmation et développent leur professionnalisme. Une attention particulière est portée **aux projets ayant des effets multiplicateurs et structurants, et qui participent au développement des carrières des artistes dans leur région ou en dehors de celle-ci**. Deux appels à projets accompagnés des formulaires et des modalités d'inscription sont lancés chaque année par l'Organisation internationale de la Francophonie au printemps et à l'automne. Limite de dépôt des dossiers : **au plus tard 4 mois avant le début de la tournée ou du festival**.

Les documents et les informations nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature peuvent être demandés auprès de l'O.I.F ou téléchargés sur le site : http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section_2

➤ **CNCDH // Prix des droits de l'homme de la République française**

Ce prix vise à mettre à l'honneur **des projets concrets portés par la société civile mondiale au service des droits de l'homme**. Par ce Prix, la CNCDH souhaite valoriser, encourager ces acteurs de terrain, et mettre en lumière le rôle fondamental de la société civile dans la promotion et la protection effectives des droits de l'homme, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sans distinction de nationalité ni de frontière. Les thèmes choisis pour cette édition s'inscrivent dans cette perspective : i) Liberté de la presse, liberté de l'information et journalisme ; ii) Promotion et protection des droits sexuels et reproductifs. Chaque année, les **5 associations récompensées** se partagent une **dotation de 70.000 euros**. Outre cette dotation financière, le Prix a **une vertu protectrice**, d'autant plus nécessaire que s'opposer aux puissants pour promouvoir et protéger les droits de l'homme peut dans beaucoup d'endroits du monde s'avérer dangereux. Date limite de candidature : **15 octobre 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.cncdh.fr/fr/prix/prix-des-droits-de-lhomme>

➤ **Fondation de France // Concours Déclics jeunes**

A travers ce dispositif, la FDF souhaite **accompagner les jeunes et transformer leur passion en projet** : le concours s'adresse à **tous les jeunes de 18 à 30 ans, porteurs d'un projet individuel, original, innovant et altruiste, quel que soit son domaine d'application**. Le Concours Déclics jeunes finance tous types de projets, dans n'importe quel domaine, quel que soit le niveau d'études ou de formation du candidat. Le montant de la bourse *Déclics jeunes* est **7 600€**. Le cofinancement n'est pas obligatoire mais jugé favorablement. Date limite de candidature : **30 novembre 2017**

Informations complémentaires : <https://www.fondationdefrance.org/fr/concours-declics-jeunes-0>

➤ **SUEZ // 6e édition du Prix « SUEZ initiatives-Institut de France »**

Ce Prix récompense **2 projets innovants améliorant l'accès à l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets des populations défavorisées dans les pays en développement**. Les 2 projets lauréats reçoivent **50 000 euros chacun** : i) **Le Prix Accès aux Services Essentiels** récompense une innovation, non déposée et libre de droits, développée par un organisme à but non lucratif. Il vise à faire le lien entre la recherche appliquée (au sens large du terme) et les projets opérationnels de développement. ii) **Le Prix Entrepreneuriat Social** récompense et encourage une initiative portée par un entrepreneur social. Ces initiatives, génératrices d'emplois, doivent être porteuses d'impact social, en particulier envers les personnes pauvres ou fragilisées. Dans l'esprit de l'«open innovation», ces innovations doivent pouvoir être utilisées par les professionnels du développement dans le secteur de l'eau, de l'assainissement, ou des déchets dans les pays en développement. Date limite de candidature : **15 janvier 2018**.

Informations complémentaires : <https://www.suez.com/fr/Actualites/Lancement-6e-edition-Prix-SUEZ-initiatives-Institut-de-France>

➤ **Fondation Zellidja // Voyages d'études**

La Fondation Zellidja attribue **des bourses de voyage pour permettre à des jeunes de 16 à 20 ans d'effectuer seuls un voyage d'étude sur le sujet de leur choix, dans le pays de leur choix**. Aucune bourse Zellidja n'est attribuée pour des échanges scolaires, des formations, des séjours linguistiques ou des missions humanitaires. Date limite de candidature : **31 janvier 2018**.

Informations complémentaires : <https://www.zellidja.com/content/les-bourses-zellidja>

Dernière minute

➤ Région Ile-de-France //Appel à projets en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes

Le présent appel vise à renforcer la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, quel que soit leur âge, à travers des projets spécifiques prévoyant une prise en compte globale et répondant aux multiples besoins des victimes, avec une attention privilégiée pour les projets s'adressant aux jeunes filles et jeunes femmes et proposant également une action en direction des enfants co-victimes. Seront notamment éligibles les actions relatives à : i) La formation des acteurs professionnels (police, justice, médical, social, éducatif) à un meilleur repérage et une meilleure prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants si elles en ont, ii) L'information des professionnels et de la population (victimes et leur entourage) sur les violences faites aux femmes et le droit des victimes, iii) La sensibilisation dès le plus jeune âge pour prévenir l'apparition des violences, iv) La sensibilisation et les démarches concrètes auprès des familles concernées afin d'obtenir l'abandon de telles pratiques, v) L'accompagnement et le soutien juridique et judiciaire : information et accès aux droits, accompagnement dans les procédures (dépôt de plainte, éviction du conjoint violent du domicile, ordonnance de protection, procès, ...) avec une attention particulière sur le cyber harcèlement et le cyber sexism, la mise en sécurité, vi) La prise en charge psychologique, en particulier psycho traumatique ; vii) La prévention et la lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ainsi que les actions favorisant la présence des femmes dans l'espace public et les transports en commun. La subvention régionale est fixée à **50 % maximum** de la dépense éligible, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à **50 000 € maximum**. Le dossier de candidature doit être déposé en ligne sur [la Plateforme d'Aide Régionale \(PAR\)](#). Date limite de candidatures : **25 septembre 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/appel-projets-2018-faveur-lutte-contre-violences-faites-aux-femmes>

➤ Région Ile-de-France //Appel à projets en faveur de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes

La Région soutient prioritairement des actions dans les domaines de l'emploi (accès et déroulement de carrière), l'orientation et la formation, de l'accès au logement, des atteintes aux biens et aux personnes, et du sport. Les projets financés doivent contribuer à lutter contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils pourront porter sur un ou plusieurs motifs de discriminations tels que définis par la loi. Les projets présentant une dimension régionale et non seulement locale seront privilégiés. La subvention régionale est fixée à **50 % maximum** de la dépense éligible, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à **50 000 € maximum**. Le dossier de candidature doit être déposé en ligne sur [la Plateforme d'Aide Régionale \(PAR\)](#). Date limite de candidatures : **25 septembre 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/appel-projets-2018-faveur-lutte-contre-discriminations-equalite-entre>

➤ La Guilde // Agence des Micro-Projets – Session d'automne 2017

L'Agence des Micro-Projets (AMP) gère des dotations destinées à encourager des initiatives associatives de solidarité internationale. Ces projets de développement doivent répondre à un besoin local exprimé par un partenaire local dans un pays en voie de développement et avoir pour but l'autonomie des populations bénéficiaires ainsi que la pérennité de l'action. Le montant des Dotations est compris entre **2 000 et 15 000 €**

représentant un maximum de 75% du budget prévisionnel du projet soumis (sans contraintes sur l'origine des 25% restants). Pour être éligibles, les projets doivent : i) géographiquement ouverts aux pays éligibles au CAD de l'OCDE; ii) avoir une durée entre 1 à 3 ans; iii) concerner toutes les thématiques de l'aide au développement, y compris les droits de l'homme (ne sont pas concernés les projets d'urgence ou de post-crise immédiate, les simples projets de construction ou d'équipement, les chantiers de jeunes, les études de faisabilité, les actions individuelles, le volontariat). Les dossiers des associations candidates doivent parvenir à l'Agence des Micro-Projets avant le **30 septembre 2017**. Les dossiers sont intégralement déposés en ligne.

Informations complémentaires : <http://www.agencemicroprojets.org/reglement>

➤ **Fondation EDF – Trophées des associations**

A travers ce prix la Fondation récompense des petites et moyennes associations qui œuvrent en faveur des jeunes de moins de 30 ans en France ou à l'étranger. Les 5 catégories sont les suivantes : i) Inclusion sociale et lutte contre les discriminations ; ii) Santé et prévention des comportements à risques ; iii) Accès à la culture et à la connaissance scientifique ; iv) Soutien aux réfugiés en France ; v) Solidarité internationale (accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, à l'insertion professionnelle etc.). Il existe deux types de trophées : trophée du public et le trophée des salariés. Le montant disponible est de **490 000 € (52 projets allant de 5 000 à 20 000 €)**. Date limite de candidature : **1er octobre 2017**.

Informations complémentaires : <https://fondation.edf.com/fr/ensemble/trophees-associations/presentation>

➤ **France volontaire // FAIVE**

A travers l'appel à initiatives du FAIVE, France Volontaires souhaite accompagner en France les structures associatives qui développent des pratiques de valorisation des différentes formes d'engagements volontaires et solidaires à l'international. Pourquoi cet appel à initiatives ? i) Pour promouvoir la reconnaissance par la société des apports des engagements volontaires et solidaires à l'international, ii) Pour accompagner les acteurs dans leurs pratiques de valorisation des engagements volontaires et solidaires à l'international, iii) Pour développer un réseau de praticiens. Les porteurs d'initiatives soutenues dans le cadre du FAIVE sont invités à participer à la rencontre annuelle du Forum, le 5 décembre, à l'occasion de la Journée Internationale des Volontaires. Les trois axes proposés dans cet appel à initiatives permettent de développer différentes approches et de diversifier les pratiques de valorisation des engagements volontaires et solidaires à l'international : Axe 1 : Pratiques de valorisation et processus d'accompagnement. Axe 2 : Valorisation des compétences acquises dans le cadre d'un engagement volontaire et solidaire à l'international et articulation avec les parcours professionnels. Axe 3 : Pratiques de valorisation des engagements et développement d'actions d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI). L'appel à initiatives du FAIVE se traduit par un appui financier compris entre **1000 € et 3000 € maximum par initiative**. Date limite de candidature : **3 octobre 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.france-volontaires.org/FAIVE-appel-a-initiatives-septembre-2017.html>

➤ **Mairie de Montreuil // "Soutien aux acteurs de la Solidarité internationale et de l'Education à la Citoyenneté Mondiale"**

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de l'action internationale de la ville de Montreuil, qui entend contribuer localement à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) définis et adoptés

par l'ONU en 2015. Il comporte deux volets distincts : i) **Le Volet 1** concerne les projets de solidarité à l'international portés par les acteurs montreuillois de solidarité internationale. ii) **Le Volet 2** concerne les projets d'éducation à la citoyenneté mondiale sur le territoire de Montreuil. Cet appel à projets s'adresse aux acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale **dont le siège social ou l'antenne locale est déclarée à Montreuil, ou pouvant justifier d'une activité régulière auprès du public montreuillois d'une année au minimum.** Le montant maximal du soutien sollicité, **plafonné à 4000 euros**, ne doit pas excéder **70% du budget total**. Le projet devra se dérouler sur **12 mois** et **débuter en 2017**. Date limite de candidature : **9 octobre 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.montreuil.fr/outils/actualites/article/lancement-de-ledition-2017-de-lappel-a-projets-solidarite-internationale/>